



Rupture conventionnelle refusee par l'employeur

Par **Ellared**, le **07/02/2011** à **23:15**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en congé parental et je devrais reprendre mon travail début mars. Etant donnée que je passe 3h/j dans les transports pour me rendre sur mon lieu de travail, avec l'arrivée de mon bébé il sera trop difficile de m'organiser, j'ai donc décidé de demander une rupture conventionnelle (je ne souhaite pas démissionner puisque je souhaiterais percevoir les assedics au cas où je ne retrouverais pas tout de suite un emploi proche de mon domicile).rnrnJ'ai vu mon employeur aujourd'hui et il n'est pas d'accord, il n'a pas envie que je parte car j'étais un bon élément et n'a pas envie de me verser l'indemnité légale (environ 1300€ pour 3 ans d'ancienneté, ce qui n'est pas élevé).rnQue faire ? J'ai pensé à l'abandon de poste, mais cette idée ne me convient pas car je souhaitais partir en bons termes, puisque je n'ai jamais eu de soucis avec mon employeur... Y aurait-il une autre solution ?rnrnMerci par avance pour vos conseilsrnrnBien cordialement,rnEllared

Par **P.M.**, le **07/02/2011** à **23:26**

Bonjour,rnL'employeur n'est pas obligé d'accepter une rupture conventionnelle puisque son principe repose sur l'accord commun...rnPar ailleurs; l'abandon de poste est une très mauvaise méthode pour des raisons maintes fois exposées sur ce forum et ailleurs...